

..... Comment aller plus loin dans .....

# L'UTILISATION DES BIOSOLUTIONS ?

Leur rôle dans les stratégies  
de protection

Les conseils pour bien  
les positionner

Les dispositifs  
d'accompagnement

**DE SANGOSSE**



Leader Français des BioSolutions

# ÉDITO

## Envisager sereinement la protection du vignoble

L'appellation « Biosolutions » rassemble l'ensemble des outils permettant de réduire l'impact des intrants chimiques dans les exploitations agricoles. Ce sont également des outils majeurs pour répondre aux enjeux des cahiers des charges ou de la certification HVE et à plus grande échelle aux enjeux Écophyto. Impliqués depuis plus de 15 ans dans le développement des Biosolutions, nous avons à cœur d'apporter des solutions simples et efficaces pour tous les systèmes de production qu'ils soient conventionnels, raisonnés ou biologiques.

Nombreux sont les viticulteurs à avoir franchi le pas en intégrant les Biosolutions dans leurs itinéraires techniques. En 2020, 20 % des produits de protection utilisés pour protéger la vigne étaient des produits de biocontrôle.

Toutefois, les Biosolutions continuent d'interpeller. Dans quel cadre les privilégier ? Quels sont leurs atouts ? Ont-elles fait leurs preuves sur le terrain ? Avec ce guide, nous souhaitons expliquer leur utilité, leur fonctionnement, partager notre expertise ainsi que le retour d'expérience de viticulteurs utilisateurs.

Bien au-delà des motivations environnementales et économiques, les Biosolutions donnent du sens au métier et enrichissent l'histoire à raconter. Pour nous, entreprise de protection des plantes, avec les Biosolutions, les maîtres mots sont progresser sans opposer.

Aurélie Morin,  
Responsable marketing Biosolutions DE SANGOSSE



# 97 %

DES VITICULTEURS FRANÇAIS SONT  
DANS UNE DÉMARCHE ACTIVE DE  
RÉDUCTION DES PHYTOSANITAIRES

# 55 %

des utilisateurs de solutions de biocontrôle  
positionnent le respect de l'environnement  
en tête de liste de leurs attentes.

(étude Datagri-De Sangosse 2020  
Panel de 300 viticulteurs et 103 arboriculteurs)

**DE SANGOSSE**  
BIO SOLUTIONS®

### Les Biosolutions, de quoi parle-t-on ?

Les Biosolutions rassemblent les biofertilisants, les biostimulants et les solutions de biocontrôle. Leur rôle : nourrir, stimuler, protéger les cultures.

Des adjuvants et des outils d'aide à la décision complètent l'offre pour optimiser les applications : traiter uniquement si nécessaire, au bon moment en maximisant l'application du produit sur le végétal cible.



# LES ENJEUX

## Réinventer collectivement une viticulture durable

Quelles sont les attentes des vignerons pour accélérer la transition agroécologique de leur exploitation ? Comment soutenir cette dynamique, amorcée en totale co-construction avec les filières ? Fournisseurs, conseillers, viticulteurs, négociants et coopératives partagent les mêmes visions. Le respect de l'environnement n'est pas un objectif, mais un prérequis.

- **La passion de la viticulture et le respect de l'environnement en commun**

Envie de bousculer les idées reçues, de toujours être dans une démarche de progrès : cette conception positive des métiers rassemble les acteurs. Oui des solutions efficaces existent pour nourrir et protéger la vigne tout au long de son cycle de production en respectant l'environnement et la santé des utilisateurs et des consommateurs.

- **Le raisonnement des itinéraires techniques se décroïssonne**

La protection des plantes devient combinatoire. Avec les **biofertilisants**, la vie du sol est améliorée, la plante se développe mieux. Aidée par les **biostimulants**, elle est plus résiliente face aux stress climatiques. Sa santé est préservée grâce au **biocontrôle**. L'agronomie de précision qui s'appuie sur les outils digitaux et les **adjuvants** renforce leur efficacité.

- **La création de valeur intègre les critères environnementaux**

L'efficacité d'un produit n'est plus la seule clé d'entrée. Les bénéfices environnementaux et sociétaux, dont l'absence de résidus phytosanitaires et de classement toxicologique, jouent à parts égales dans les critères de choix des cahiers des charges.

- **Les expertises se partagent**

L'accompagnement, la pédagogie et les outils numériques facilitent le changement de pratique, l'adoption des innovations. Les échanges entre pairs sont alors essentiels notamment via les vignobles de démonstration sur les Biosolutions.

- **La recherche est pluridisciplinaire**

L'innovation demande du temps. Elle doit être poussée le plus loin possible. Les travaux reposent autant sur l'origine des substances actives que sur les technologies d'application.



Stéphane Defraïne  
Vigneron à la Sauve (33)

“

*C'est une démarche qui me semble intéressante. Cela fonctionne très bien. Ça nous permet d'avoir plus de sérénité dans notre manière de travailler. La pression sociétale est forte et il faut que toute la profession aille dans ce sens.*

”

# BIOSOLUTIONS EN VIGNE, LES ENGAGEMENTS CLÉS

## Rôle

- **Assurer** la récolte en quantité et en qualité
- **Répondre** aux exigences de respect de l'environnement
- **Créer** de la valeur pour les viticulteurs et les filières

## Déploiement

- **Partager** les savoir-faire
- **Accompagner** l'utilisation grâce aux outils numériques et à la pédagogie
- **Soutenir** la recherche sur le long terme

*“Le marché du biocontrôle devrait représenter plus de 30 % de la protection des plantes en 2030 !”*

- IBMA France

plus de  
**19 000**

exploitations viticoles sont certifiées Haute valeur environnementale (HVE) au 1<sup>er</sup> novembre 2021

**17 %**

**de la surface** du vignoble français est cultivée en **bio** en 2020

Soit 137 442 hectares.

## DE SANGOSSE FAIT AVANCER LES BIOSOLUTIONS

**10%**

du chiffre d'affaires de DE SANGOSSE est destiné à la recherche

En 2019, DE SANGOSSE a créé un laboratoire commun avec le **département des Sciences végétales de l'Université de Toulouse.**



**8 projets** biocontrôle

DE SANGOSSE sont attendus en 2025 dont 4 pour la vigne

### UNE RECHERCHE NATIONALE & INTERNATIONALE

DE SANGOSSE pilote 9 laboratoires de Recherche & Développement spécialisés dans les biosolutions, dont **4 en France et 5 dans le monde.**

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CRÉATION DE VALEUR

## Quels bénéfices apportent les Biosolutions ?

Avec l'arboriculture et le maraîchage, la vigne dispose des plus larges gammes de Biosolutions autorisées en France. Basés sur des ressources naturelles, ces produits répondent aux critères des cahiers des charges de respect de l'environnement tout en garantissant le rendement et la qualité des moûts.



Kevin Brunel

Directeur de vignoble au Château de Boursault en Champagne, certifié HVE



*Pour être en harmonie avec les hommes, l'environnement et le terroir, nous choisissons les produits les moins nocifs. Les solutions de biocontrôle répondent à cette stratégie.*

*J'ai obtenu une baisse de 15 % de l'IFT fongicide en 2020 et 28 % en 2021 dans le cadre d'un programme avec des solutions biocontrôles.*



### • Des produits viticoles avec moins d'intrants

Les filières viticoles capitalisent sur la baisse de l'Indice de fréquence de traitement (IFT), l'absence de classement toxicologique des produits de protection, le zéro résidu ou vont jusqu'à s'engager dans des démarches de RSE. L'avis de Johanna Sigel, chef marché vigne DE SANGOSSE : *« Appliqué avec un fongicide partenaire conventionnel à dose modulée, LBG-01F34\*1, un anti-mildiou de biocontrôle permet de réduire l'IFT jusqu'à 35 % par passage. Il peut être utilisé jusqu'à 5 fois par ha et par an. Pour les plus initiés, 2 passages peuvent même être effectués en début de programme en associant LBG-01F34\*1 à SVL-008\*\*\*, un biostimulant partenaire. Dans ce cas, aucun IFT ne sera généré. C'est en combinant les leviers fongicides aux biostimulants que nous pouvons aller encore plus loin dans la réduction des intrants. »*

### • Un engagement dans l'économie circulaire et locale

Des Biosolutions prennent tout leur sens dans une logique d'économie circulaire comme WHISPER®\*\*2, premier soufre fabriqué à partir de déchets agricoles et formulé dans le nord de la France ou IRONMAX® PRO\*, des appâts anti-limaces et anti-escargots qui contiennent des farines de céréales 100 % françaises.

### • La réduction de la dérive et une baisse des doses

Les bénéfices environnementaux et économiques sont consolidés grâce aux adjuvants, autorisés en Agriculture Biologique en 2022.

Associer un adjuvant limitant la dérive avec une buse anti-dérive permet de réduire la dérive de plus de 90% (environ 70% pour la buse anti-dérive seule).

LE 846®\*3, premier adjuvant thixotrope, maximise la quantité de bouillie retenue par le végétal grâce à sa technologie unique. Il colle littéralement le produit à la feuille. Conséquence, la dose du fongicide conventionnel partenaire peut être réduite de 25% sans perte d'efficacité sur mildiou, oïdium ou black-rot.

\* voir mentions légales à la fin du document

1 - LBG 01 F34: également distribué sous les marques ETONAN® et PERTINAN®

2 - WHISPER®: également distribué sous les marques KASHMIR® et AUDITORIUM®

3 - LE 846®: également distribué sous la marque OLIOFIX®

# PRODUCTIVITÉ ET QUALITÉ DE LA RÉCOLTE

## Comment raisonner la conduite de la vigne avec les Biosolutions ?

Comme toute stratégie de protection, l'essentiel est d'adapter le programme et son positionnement aux conditions de la parcelle. Quelles sont les clés pour intégrer pleinement les Biosolutions à la parcelle ?

### • Combiner tous les leviers en optimisant leur utilisation

Les Biosolutions sont un atout pour une vigne plus résiliente face aux attaques de mildiou. Par exemple, la combinaison d'un fongicide de biocontrôle comme LBG-01F34\*, à SVL-008\*\*, biostimulant partenaire en début de cycle végétatif, permet à la fois de stimuler la pousse, d'induire des défenses naturelles de la plante et de maximiser l'efficacité du fongicide de biocontrôle. L'avis de Johanna Sigel, chef marché vigne : « *Dans une vigne aux conditions poussantes, la synergie qui se crée entre le biocontrôle et le biostimulant renforce la systémie du biocontrôle. La combinaison des deux leviers permet d'aboutir à une protection optimisée à zéro IFT* »

### • Valoriser les modes d'action pour stopper net la maladie

La bonne connaissance des biocontrôles et de leur mode d'action permet de construire des programmes adaptés aux besoins. Par exemple, ARMICARB®\* à base de bicarbonate de potassium formulé, homologué contre l'oïdium et le botrytis, s'emploie aussi bien en préventif qu'en effet stop lorsque la maladie est déclarée. En préventif, il bloque l'action des enzymes produites par le champignon pour infecter la plante. En présence de maladie, il stoppe net sa propagation en provoquant la déshydratation des spores et des hyphes mycéliens. Associée à du soufre, cette solution permet de contrôler l'oïdium tout au long du cycle. Dès la fermeture de la grappe, elle permet une lutte mixte oïdium et botrytis.

### • Apporter de la souplesse dans les programmes de protection

Contrairement aux idées reçues, les produits de biocontrôle peuvent apporter de la souplesse dans un programme de protection. C'est le cas de LBG-01F34\* qui s'utilise avec de nombreux partenaires anti-mildiou tout au long du cycle cultural et jusqu'à 5 fois par ha et par an. D'autres solutions comme ARMICARB®\* amèneront de la flexibilité par leur DAR (Délai Avant Récolte) très faible (1 jour) qui permet de protéger la vigne y compris lors d'attaques tardives de botrytis.

### • Pérenniser les modes d'action efficaces

Si la résistance du mildiou, de l'oïdium ou du botrytis aux fongicides conventionnels est avérée, les solutions de biocontrôle offrent des alternatives durables grâce à leur mode d'action multisite. Ainsi LBG-01F34\*, ARMICARB®\* ou encore WHISPER®\* n'ont aucune résistance connue à ce jour.



### Des phéromones contre les insectes : Oui, mais pas n'importe quand !

CHECKMATE® PUFFER®, dispositif de diffusion de phéromones par aérosol permet de lutter contre Eudemis et/ou Cochylis. La cabine est installée dans la parcelle avant le début du premier vol. La diffusion s'effectue automatiquement et uniquement lorsque les papillons sont actifs, c'est-à-dire le soir et la nuit. La phéromone est émise au bon moment, en dehors des périodes de présence des travailleurs. Avec cette méthode de lutte, de 1 à 2 passages insecticides conventionnels peuvent être évités selon les années.

\* Voir mentions légales à la fin du document

\*\* Matière fertilisante et support de cultures

# DÉMARCHES DE PROGRÈS ET PARTAGE D'EXPÉRIENCE

## Quels dispositifs pour aller plus loin dans l'utilisation des Biosolutions ?

Des viticulteurs expérimentent les Biosolutions en lien avec les techniciens. Des agriculteurs s'investissent pour piéger les ravageurs des cultures. Leur objectif : progresser dans un esprit de filière et de valeur ajoutée.

### • *Les Fermes Biosolutions, une référence pour tous*

L'avis des viticulteurs est essentiel pour confirmer la pertinence d'un itinéraire technique intégrant des Biosolutions et les bénéfices obtenus au fil des campagnes agricoles. Pour répondre à cet enjeu, DE SANGOSSE a créé en 2019 le réseau des **Fermes Biosolutions**. Il rassemble aujourd'hui cinq exploitations localisées en Champagne, dans le Bordelais, le Beaujolais, les Côtes de Gascogne et Centre-Val de Loire. Certifiées HVE, ces fermes s'inscrivent dans une démarche de baisse encore plus poussée des intrants conventionnels avec des objectifs néanmoins différents : de la réduction continue des IFT, au zéro résidu ou à la non-utilisation de produits CMR en passant par la conversion AB.

DE SANGOSSE accompagne ces exploitations en proposant un programme adapté à l'objectif tout en sécurisant la productivité et la qualité. Travaillé sur un îlot, ce programme est comparé à celui de référence de l'exploitation.

Résultats : en 2021, malgré un contexte viticole très chaotique (pression mildiou très importante, gel, grêle...), l'intégration des Biosolutions a permis de réduire l'IFT de 29 % en moyenne avec un résultat proche de l'objectif fixé et très satisfaisant dans le contexte de l'année. Sur deux exploitations, aucun produit CMR n'a été utilisé et ils ont été très fortement réduits sur les trois autres.

### • *L'observation collective et la pédagogie*

Des piégeurs volontaires renseignent l'**Observatoire DE SANGOSSE** pour les escargots du vignoble. Ces informations sont ensuite rendues publiques. L'enjeu est simple : identifier le risque escargot sur la parcelle pour traiter au bon moment car une fois que les escargots sont montés sur le cep, leur contrôle est impossible. C'est un outil collaboratif simple pour une vigilance commune. La pédagogie est la clef dans le développement des Biosolutions.

Visualiser l'effet d'un adjuvant pour maximiser la couverture de la feuille de vigne est possible grâce à la **Pulvédyne**, banc de pulvérisation mobile. En un coup d'œil, chacun comprend le bénéfice des adjuvants dans la réduction des intrants ou dans la maximisation des efficacités.



### Pascal Aufranc

Viticulteur à Chenas (69), Beaujolais, certifié Terra Vitis et HVE



*Grâce à l'accompagnement effectué dans le cadre de mon adhésion au réseau de Fermes Biosolutions, j'ai baissé mon IFT de fongicide de 27 % en 2021. En utilisant les Puffers, je me passe désormais d'insecticide. J'en suis très fier.*



### Cas du Domaine des Lauriers à Vouvray

#### OBJECTIFS

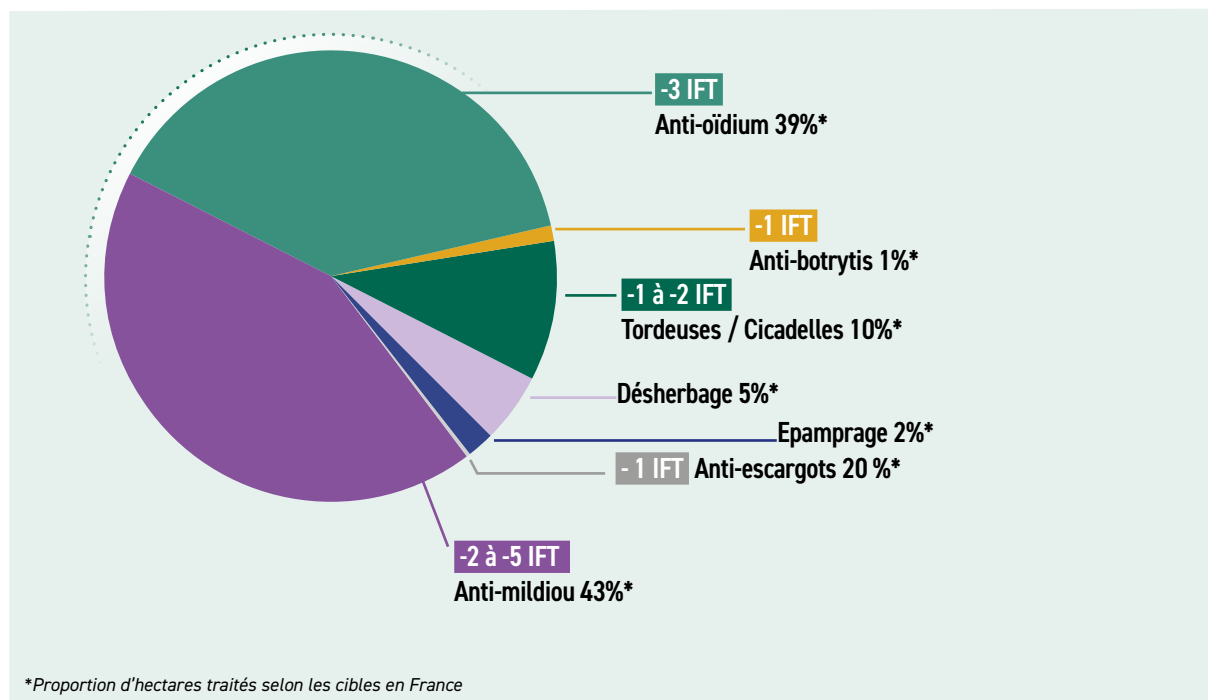
Poursuivre la baisse des IFT conventionnels, en intégrant les solutions de biocontrôle dans les programmes.  
Poursuivre la démarche vers une viticulture plus durable.

#### RÉSULTATS

- IFT conventionnel: -46% en 2021
- 5% de CMR dans la stratégie BIOSOLUTIONS versus 25% dans le programme de référence.

# JUSQU'À -12 IFT PAR HECTARE AVEC LES BIOSOLUTIONS DE SANGOSSE

Pour une exploitation viticole qui utiliserait uniquement des produits conventionnels, l'intégration des Biosolutions DE SANGOSSE dans les programmes permet de réduire jusqu'à 12 IFT par hectare et par an de manière très simple et sans compromis sur la productivité.



## Une solution pour chaque cahier des charges

**16**  
Biosolutions

**9** Biocontrôle

**1** Outil d'aide à la décision



**6** adjuvants

**11** Génératrices de CEPP

**10** Utilisables en AB

**Vous allez voir la vigne en vert !**

**Vous souhaitez en savoir plus sur les Biosolutions ?**

**Contactez notre équipe !**  
[www.desangosse.fr/contact](http://www.desangosse.fr/contact)

**DE SANGOSSE**  
Leader Français des BioSolutions

#PositiveProduction®



# MENTIONS LÉGALES

**ARMICARB®** AMM n 2110059 850 g /kg de bicarbonate de potassium ©Marque déposée de Church & Dwight, Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S P260 Ne pas respirer les poussières, P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements, P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection, P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales, Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente, SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

**CHECKMATE® PUFFER® LB/EA** - AMM n°2200389 - 195,3 g/kg de phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (équivalent à 104,2 g/kg - (Z)-9-dodécen-1-yl acétate et 91,1 g/kg - (E,Z)-7,9-dodécadien-1-yl acétate) - © marque déposée et détenteur de l'AMM SUTERRA - P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer. P251 : Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P302+P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon. P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 40°C. P501 : Éliminer le récipient conformément à la réglementation nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

**LBG-01F34** - AMM : N° 2100041 - Phosphonates de potassium 755 g/L - Détenteur de l'AMM : Luxembourg Ltd P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage. P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. P301+310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité de d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau

**IRONMAX®PRO** AMM n 2160226 Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24.2 g/kg Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S P102 Tenir hors de portée des enfants P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P280 Porter des gants de protection P273 Éviter le rejet dans l'environnement P501 Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

**LE 846®** AMM n° 2190258 - 215.6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée DE SANGOSSE S.A.S - Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large

**SVL-008®** - AMM matière fertilisante N° 1180403- Solution liquide de dérivé de saccharose et de sulfate de cuivre- détenteur de l'AMM: SERVALESA. P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette; P102: Tenir hors de portée des enfants; P264: Se laver soigneusement après manipulation; P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage; P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau; P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer; P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer; P501: Éliminer le contenu/récipient à travers le système de collecte sélective activé dans votre commune.

**WHISPER®** - AMM n°2190499 - Soufre 700 g/L - ©Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P280: Porter des gants de protection/des lunettes de protection/des vêtements de protection P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501: Éliminer le contenu/ le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3: Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe8: Pour protéger les abeilles et autres pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autre pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison, ne pas appliquer lorsque les adventices en fleur sont présentes.

**DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 9 828 225 Euros 300 163 896 RCS Agen N TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 Bonnel CS10005 47480 Pont Du Casse (France) Tél. : 05 53 69 36 30 Fax : 05 53 66 30 65 Agrément n AQ01561 Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition Novembre 2021 Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S. GETTY IMAGES Consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

## ARMICARB® IRONMAX® PRO LBG-01F34

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

## CHECKMATE® PUFFER® LB/EA®

Aérosols inflammables (catégorie 2), Corrosion cutanée/irritation cutanée (Catégorie 2), Danger pour le milieu aquatique- toxicité chronique (Catégorie 3)

ATTENTION

H223 : Aérosol inflammable

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315 : Provoque une irritation cutanée

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

## LE 846®

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (catégorie 2)  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

## WHISPER®

Sensibilisation cutanée (catégorie 1)

ATTENTION

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## SVL008®

Sensibilisation cutanée (catégorie 1), Irritation oculaire (catégorie 2), toxicité aiguë, inhalation (catégorie 4), Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique (catégorie 1)

ATTENTION

H317: Peut provoquer une allergie cutanée; H319: Provoque une sévère irritation des yeux; H332: Nocif par inhalation; H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**